



**APPEL A CANDIDATURE**  
**POUR L'INSTALLATION DE PETITE RESTAURATION (type FOOD TRUCK) POUR LA**  
**PLAGE DE SAINT SEURIN SUR L'ISLE**  
**AU TITRE DE LA SAISON ESTIVALE 2026.**

Date de parution : 13/03/2026

Date de remise des offres : 10/04/2026 à 12h

Secteur d'activité : restauration rapide / snack

Localisation : Plage de Saint Seurin sur l'Isle

Objet : Autorisation d'occupation temporaire du domaine privé de la commune pour un emplacement à destination de petite restauration / snack.

**1. Préambule :**

Sur les bords de la rivière de l'Isle, la plage Saint Seurinoise accueille les estivants pour profiter des plaisirs de l'eau. Dans un cadre verdoyant, les aménagements proposés en font un lieu de détente très agréable dès les beaux jours : sable fin, douche plein air, sanitaires, éclairage spécifique, vastes pelouses ombragées et parking sont à la disposition de tous.

La plage est un lieu de loisirs de proximité et familial. Pour profiter pleinement des plaisirs de l'Isle, la municipalité renouvelle la mise en place d'une baignade surveillée par un maître-nageur sauveteur.

Le présent appel à candidature vise à attribuer un emplacement à un commerce non-sédentaire à la Plage, pour la période estivale 2026.

L'objectif étant de mettre à disposition du public une offre de petite restauration.

**2. SERVICE ATTENDU PAR LA COLLECTIVITE :**

La restauration sera proposée sur toute la période allant de fin juin à fin août 2026.

Les horaires d'ouverture seront à minima de 11h30 à 20h, 6/7 jours.

Les dates et horaires précis seront définies entre la Mairie de Saint Seurin sur l'Isle et le candidat retenu. La mairie se réserve le droit de revoir les dates et / ou horaires pendant lesquels le candidat sera autorisé à s'installer en fonction des événements et manifestations organisées par la collectivité, de la météo ou des circonstances exceptionnelles.

**3. MODALITÉS TECHNIQUES :**

L'emplacement d'environ 200 m2 dispose d'un tableau électrique (1 prise 32A triphasé, 4 prises 16A monophasé et 3 prises triphasés), d'un point d'eau potable.

Le candidat ne pourra pas installer de compteur électrique privé sur le domaine privé de la commune ni de groupe électrogène.

La municipalité exige du candidat qui sera retenu une hygiène irréprochable concernant la salubrité publique.

**Le candidat devra impérativement récupérer ses déchets et ses eaux usées, le site n'étant pas équipé de système d'assainissement.**

Le candidat devra assurer le gardiennage de son matériel si celui-ci reste à demeure sur la période. Il en assume l'entière responsabilité ainsi que les dommages éventuels liés à quelle que cause que ce soit.

#### **4. OBLIGATIONS DU CANDIDAT :**

- Assurer une mission de restauration, en proposant des formules variées et adaptées à la diversité des clientèles susceptibles de fréquenter le site.
- Assurer une mission de glacier / crêpes, gaufres...
- Assurer l'entretien général et quotidien du site confié (nettoyage des débris éventuels laissés par la clientèle notamment)
- Informer la commune de tout problème concernant la sécurité,
- Respecter les normes liées à l'exercice de son activité professionnelle (hygiène, sécurité),
- Assurer ses équipements et matériel par ses propres moyens.

#### **5. MODALITÉS CONTRACTUELLES ET REDEVANCE :**

La mise à disposition de l'emplacement fera l'objet d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé de la commune. Tout candidat devra s'engager à respecter les termes prévus par cette convention.

L'occupation de l'emplacement est soumise à une redevance d'occupation du domaine privé de la commune qui fera l'objet d'une proposition de la part du candidat (cf. article 6).

Le règlement devra s'effectuer par chèque à l'ordre du Trésor Public, selon l'échéancier établi par la convention.

#### **6. MODALITÉS DE CANDIDATURE**

##### Contenu de la candidature :

- Présentation de la société et de l'équipe,
- Présentation détaillée et illustrée des installations : remorque / camion / tonnelle...
- Présentation détaillée et illustrée du projet de restauration (type de restauration, produits, etc.)
- Présentation de la carte qui sera proposée et des tarifs appliqués,
- Présentation des propositions d'horaires d'ouverture conforme aux attentes de la municipalité (cf. article 2) qui devront être respectées tout au long de la durée d'exploitation, sauf dérogations ponctuelle et expresse de la municipalité,
- Présentation des modalités de récupération des eaux usées le cas échéant.
- **Le montant de la redevance qu'il propose**
  - ✓ part fixe
  - ✓ et modalité de la part variable le cas échéant.

Le candidat pourra présenter toutes les garanties qu'il souhaite afin de témoigner de ses compétences en matière d'hygiène (formation HACCP...)

Le candidat devra fournir les pièces justificatives suivantes :

- Inscription RNE
- Carte de commerçant ambulant
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle pour la période considérée (les commerçants alimentaires doivent, en outre, être couverts contre le risque « intoxication alimentaire »)
- Attestation d'assurance véhicule et conformité remorque le cas échéant.

**Pour toute vente d'alcool :** Petite licence à emporter et/ou petite licence restauration à déclarer à la Mairie de Porchères.

Les candidats peuvent effectuer une visite libre sur le site Route de l'Entre deux Mers 33660 Porchères. Les candidats seront réputés connaître les lieux.

Candidature à envoyer

par courrier à Mairie de Saint Seurin sur l'Isle BP 26 Espace Charles de Gaulles 33660 Saint Seurin sur l'Isle

par mail à l'attention de Emmanuelle Voyer à l'adresse suivante :  
[e.voyer@stseurinsurlisle.com](mailto:e.voyer@stseurinsurlisle.com)

## **7. CRITÈRES DE SÉLECTION :**

La mairie de Saint Seurin sur l'Isle choisira le candidat en fonction du projet qui répondra le mieux à ses attentes, au regard des critères suivants :

### ***Critère 1 Qualité de la prestation***

Diversité et qualité des produits : offre sucré / salé, boissons... / 15

Menus avec possibilités de se restaurer sur place (tables, chaises, tonnelles) / 15

Amplitude d'ouverture /10

### ***Critère 2 Aspects techniques***

Gabarit du véhicule, autonomie, contraintes de l'emplacement / 10

Gestion des déchets (eaux usées notamment), salubrité de l'équipement / 10

Qualité visuelle du point de vente et propreté / 15

### ***Critère 3 Montant de la redevance***

Montant de la redevance versée à la Commune considérée sur la période considérée / 25

Les candidats peuvent poser des questions sur les conditions d'exploitation, par mail ou téléphone, au contact référent visé à l'article 8 jusqu'au 7 avril 2026 au plus tard.

La municipalité se réserve la possibilité :

- de demander des documents manquants à un candidat dont l'offre serait jugée a priori comme conforme,
- de recevoir en entretien le ou les candidats de son choix afin d'obtenir des précisions et / ou de négocier certains points sans que cela aboutisse à des modifications substantielles de l'offre.

En cas d'acceptation du dossier, la mairie autorisera le commerçant à occuper le domaine privé de la commune à l'emplacement désigné par convention, aux dates et aux horaires qui auront été définies.

**8. CONTACT RÉFÉRENT :**

Emmanuelle Voyer, direction pôle communication, culture, vie associative, développement local.  
[e.voyer@stseurinsurlisle.com](mailto:e.voyer@stseurinsurlisle.com) / 05 57 56 01 07

**9. DIFFUSION :**

Le présent appel à candidature est disponible sur le site internet Mairie de Saint Seurin sur l'Isle, il sera également relayé sur la page Facebook de la Ville, l'application Citykomi, et éventuellement la presse locale Sud-ouest et Le Résistant.